

CONDITIONS SPECIFIQUES  
D'INVESTISSEMENT SUR  
ONYX 9  
(FR001400YB29)



**Generali Vie,**  
Generali Vie, Société anonyme au capital de 341 059 488 euros  
Entreprise régie par le Code des assurances 602 062 481 RCS Paris  
n° ADEME FR232327\_03PBRV  
Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris  
Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre  
italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

Tous les champs de l'avenant doivent obligatoirement être renseignés et celui-ci doit être accompagné d'une demande d'investissement. À défaut, votre demande d'investissement ne pourra être prise en compte.

Attention pour pouvoir être pris en compte cet avenant doit impérativement être retourné à l'assureur  
au plus tard le : 26 mai 2025

Souscripteur/ Adhérent : \_\_\_\_\_ Numéro de contrat (si existant) : \_\_\_\_\_  
Co-Souscripteur\*/ Co-Adhérent : \_\_\_\_\_ Libellé du contrat : \_\_\_\_\_  
Dénomination sociale : \_\_\_\_\_ Courtier : \_\_\_\_\_  
Représentée par\* : \_\_\_\_\_

\*Ces données sont obligatoires en cas de co-souscription / Adhésion du contrat ou de personne morale, à défaut la demande de versement et/ou d'arbitrage ne sera pas prise en compte

## Avenant d'Investissement

Attention pour pouvoir être pris en compte cet avenant doit impérativement être retourné à l'assureur la veille de la date de réception permettant l'investissement conformément à la Notice d'Information valant Conditions Générales du contrat.

En cas de co-souscription, les stipulations prévues dans le présent avenant ainsi que l'ensemble des déclarations et engagements du Souscripteur, notamment les réponses apportées au questionnaire et la mention manuscrite figurant dans le pavé de signature, engagent de la même manière le Co-Souscripteur.

Dans le cadre de versement libre ou d'affaire nouvelle, merci d'ajouter votre bulletin correspondant. En cas d'arbitrage, vous pouvez remplir l'encadré ci-dessous ou joindre le bulletin d'arbitrage si l'investissement n'est pas à 100% sur ce fonds.

J'effectue un arbitrage selon la répartition suivante :

Désinvestissement à partir d'un (des)supports en unité(s) de compte et/ou d'un (des) fonds Euros :

<u>Libellé du support</u>	<u>Code ISIN</u>	<u>Montant brut en euros ou en %*</u>
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

Réinvestissement à 100% sur le support en unité de compte :

**ONYX 9 (FR001400YB29)**

\*Rayez la mention inutile

## Caractéristiques principales & Conditions d'investissement

Par dérogation aux dispositions des Conditions Générales du contrat, ou de la Note **et/ou** Notice d'Information valant Conditions Générales, les conditions d'investissement sur le support **ONYX 9** sont les suivantes :

**INSTRUMENT FINANCIER GARANTI EN CAPITAL A L'ECHEANCE SAUF CAS DE DESINVESTISSEMENT ANTICIPE ET SAUF CAS DE FAILLITE OU DEFAUT DE PAIEMENT DE L'EMETTEUR ET DE SON GARANT**

Période de commercialisation : du **01/04/2025** au **03/06/2025**

Code Isin : **FR001400YB29**

Émetteur : **SG Issuer**

Garant : **Société Générale**

Valeur nominale : **1 000€**

Sous-jacent de référence : **Le Taux CMS EUR 10 ans**

Durée (hors remboursement anticipé) : **12 ans**

Date d'émission : **03/06/2025**

Date de constatation initiale : **27/05/2025**

Dates de constatation intermédiaire : **Observation quotidienne du niveau du taux entre le 27 mai 2026 (inclus) et le 27 mai 2037 (exclu).**

Date de constatation finale : **27/05/2037**

Date d'échéance : **03/06/2037**

## Avertissement préalable à l'investissement du souscripteur

1- L'investissement sur l'Instrument financier constitue un placement risqué malgré la garantie du capital à l'échéance. L'attention du Souscripteur est expressément attirée sur le fait que tout désinvestissement anticipé sur ce support (du fait d'un rachat, d'un arbitrage, d'un transfert ou du dénouement par décès ou terme) peut entraîner une perte en capital totale ou partielle.

Les revenus ou pertes annoncés dans la Documentation remise au Souscripteur s'entendent hors frais liés au contrat d'assurance vie, ou de capitalisation, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

Souscripteur :  
Co-souscripteur :  
Paraphe(s)

Fait en 3 exemplaires : 1- Assureur 2- Souscripteur(s) 3- Courtier

CONDITIONS SPECIFIQUES  
D'INVESTISSEMENT SUR  
ONYX 9  
(FR001400YB29)



**Generali Vie,**  
Generali Vie, Société anonyme au capital de 341 059 488 euros  
Entreprise régie par le Code des assurances 602 062 481 RCS Paris  
n° ADEME FR232327\_03PBRV  
Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris  
Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre  
italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

2- Dans tous les cas, l'Instrument financier est également exposé aux **RISQUES** suivants :

**RISQUE DE CREDIT** : Le Souscripteur est exposé au risque de crédit de l'Émetteur de l'Instrument financier et/ou de son Garant (faillite ou défaut de paiement). Il peut subir une perte en capital totale et le remboursement du capital investi dans l'Instrument financier peut être nul.

**RISQUE DE MARCHÉ** : Du fait de l'évolution des marchés, la valeur de l'Instrument financier peut varier fortement. Les titres vendus avant la date de remboursement risquent d'enregistrer une moins-value par rapport au prix d'acquisition, notamment en cas d'évolution défavorable des conditions de marché. Ainsi, il y a un **Risque de perte en capital non mesurable à priori**, en cas de désinvestissement anticipé (du fait d'un rachat, d'un arbitrage, d'un transfert ou du dénouement par décès ou terme) et à l'échéance de l'Instrument financier. Dans ces conditions le remboursement du capital investi dans l'Instrument financier peut être nul.

3- Les données historiques relatives aux performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des résultats futurs.

## Article I - Modalités d'investissement, de désinvestissement et de frais

L'investissement sur **ONYX 9** est réservé aux seules opérations de versement et/ou arbitrage. La demande d'investissement sur le support **ONYX 9** pourra ne pas être prise en compte ou être prise en compte partiellement en fonction du nombre de parts émises par l'émetteur sur le marché. A défaut d'avoir pu honorer votre demande d'investissement, en raison d'un nombre insuffisant de parts émises par l'Émetteur ou de la fermeture anticipée de la période de commercialisation par l'émetteur, dans le cadre d'un versement libre ou d'arbitrage, votre investissement sera effectué sur le (ou l'un des) fonds euros prévu(s) au contrat et dans le cadre d'un versement initial, votre investissement sera effectué sur l'un des supports monétaires présent au contrat.

Pour investir sur le support en unités de compte **ONYX 9**, il est recommandé que la date de terme de votre contrat soit égale ou supérieure à la date d'échéance du support précité.

**ONYX 9** n'est pas éligible dans le cadre des options de gestion de votre contrat (Rachats partiels programmés, Versements libres programmés, etc.).

Les sommes provenant du remboursement d'**ONYX 9** seront investies sur l'un des supports monétaires présents au contrat à la date de remboursement.

Les frais de gestion prévus au contrat au titre de ce support en unités de compte peuvent être prélevés sur un autre support.

Les éventuels revenus générés par l'investissement au sein de l'Instrument financier **ONYX 9** seront automatiquement investis sur le (ou l'un des) fonds euros présent(s) au contrat à la date du versement des sommes issues de l'attribution de ces revenus **ou** seront affectés à la provision pour participation aux bénéfices jusqu'au premier (1er) janvier qui précède le huitième (8ème) anniversaire de la souscription du contrat, conformément aux modalités prévues dans la Note d'Information valant Conditions Générales du contrat. Les éventuels revenus générés par l'investissement au sein de l'Instrument financier **ONYX 9** après le premier (1er) janvier précédant le huitième (8ème) anniversaire de la souscription du contrat seront investis sur le (ou l'un des) fonds en euros présent(s) au contrat à la date du versement des sommes issues de ces revenus.

Souscripteur :  
Co-souscripteur :  
Paraphe(s)



## Questionnaire

(à remplir obligatoirement)

Nous vous prions de répondre aux questions ci-dessous qui ont pour objet de s'assurer de votre bonne compréhension du fonctionnement de l'Instrument financier **ONYX 9**.

Votre investissement sur **ONYX 9** ne pourra être accepté qu'à la condition que vous ayez répondu correctement à l'ensemble des questions. A défaut de réponses exactes, dans le cadre d'un versement libre ou d'arbitrage, votre investissement sera effectué sur le (ou l'un des) fonds euros prévu(s) au contrat ; et dans le cadre d'un versement initial, votre investissement sera effectué sur l'un des supports monétaires présent au contrat.

**Question n° 1 :**

En nombre d'années, la durée d'investissement maximum de **ONYX 9** est-elle de 12 ans ? Oui  Non

**Question n° 2 :**

La valeur de **ONYX 9** est-elle garantie en cas de rachat avant l'arrivée à échéance ? Oui  Non

**Question n° 3 :**

**ONYX 9** est-il garanti à l'échéance ? Oui  Non

**Question n° 4 :**

Est-ce que l'instrument financier **ONYX 9** a comme sous-jacent le Taux CMS EUR 10 ans ? Oui  Non

**Question n° 5 :**

**ONYX 9** peut-il faire l'objet d'un remboursement anticipé ? Oui  Non

**Question n° 6 :**

Portez-vous tout ou partie du risque de défaut de l'Émetteur ? Oui  Non

**Question Complémentaire :**

Au regard des propositions ci-après vous vous qualifiez plutôt de :

Néophyte : Vous ne portez pas ou peu d'intérêt à l'économie ou aux marchés financiers et/ou vous n'avez pas effectué d'investissement personnel antérieur en direct sur les marchés financiers.

Averti : Vous disposez d'une bonne connaissance du fonctionnement des marchés financiers en général et avez une bonne compréhension du vocabulaire financier. Vous avez déjà investi directement ou par l'intermédiaire d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation sur divers instruments financiers et avez une expérience significative d'investissements sur le marché financier sur lequel le support est émis

Souscripteur :  
Co-souscripteur :  
Paraphe(s)

CONDITIONS SPECIFIQUES  
D'INVESTISSEMENT SUR  
ONYX 9  
(FR001400YB29)



**Generali Vie,**  
Generali Vie, Société anonyme au capital de 341 059 488 euros  
Entreprise régie par le Code des assurances 602 062 481 RCS Paris  
n° ADEME FR232327\_03PBRV  
Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris  
Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre  
italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

## Signature(s)

Le Souscripteur reconnaît avoir pris connaissance des dispositions des présentes et en accepte les termes. Il reconnaît avoir reçu et pris connaissance de la Documentation établie par l'Émetteur, présentant notamment les caractéristiques principales d' « **ONYX 9** », ainsi que les avantages et inconvénients d'un investissement sur ce type d'instrument financier et des avertissements décrits dans celle-ci ainsi que de ses particularités de fonctionnement.

En cas de co-souscription, les stipulations prévues dans le présent avenant ainsi que l'ensemble des déclarations et engagements du Souscripteur, notamment les réponses apportées au questionnaire et la mention manuscrite figurant dans le pavé de signature, engagent de la même manière le Co-Souscripteur.

La « Documentation établie par l'Émetteur » s'entend :

- des Termes et Conditions indicatifs/définitifs

et/ou • du « Document d'Informations Clés pour l'Investisseur »  
et/ou • du Prospectus complet ou simplifié  
et/ou • de la Brochure commerciale  
et/ou • de la Note d'Information

Le Souscripteur déclare avoir été clairement informé qu'en investissant sur des supports en unités de compte, il prend à sa charge le risque lié à la variation des cours de chacune de celles qu'il a souscrites.

L'Assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leurs valeurs, celles-ci étant par nature sujettes à des fluctuations à la hausse ou à la baisse.

Le Souscripteur doit obligatoirement reproduire, ci-après, la mention suivante : « Je reconnais avoir reçu de mon Courtier la Documentation précitée. J'ai compris et accepte les risques liés à mon investissement. »

---

---

---

---

---

---

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
(en trois exemplaires originaux)

Souscripteur : \_\_\_\_\_

Co-Souscripteur : \_\_\_\_\_

Signature(s) du (des) Souscripteur (s) précédée(s) de la mention manuscrite « Lu et approuvé » :

Les données personnelles du Souscripteur :

*Pour toute informations sur le traitement des données du Souscripteur et sur ses droits, Generali Vie l'invite à consulter l'annexe 1 « Information sur le traitement de vos données personnelles » figurant dans la Note d'information valant Conditions générales du contrat ou sur le site [www.generali.fr/donnees-personnelles/information-clientsEP](http://www.generali.fr/donnees-personnelles/information-clientsEP).*